



Séance extraordinaire du conseil municipal de Piedmont du 19 décembre 2022 à 18h00, dans la salle de l'hôtel de ville, sous la présidence de monsieur le Maire, **Martin Nadon**, à laquelle étaient présents madame et messieurs les conseillers.

MUNICIPALITÉ DE PIEDMONT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2022 À 18H00

Présences : Martin Nadon, Maire
Denis Royal, Conseiller siège 1
Charles Daneau, Conseiller siège 2
Bernard Bouclin, Conseiller siège 3
Christian Lefebvre, Conseiller siège 4
Marival Gallant, Conseillère siège 5

Absence(s) : Richard Valois, Conseiller siège 6

Étaient également présentes : Caroline Aubertin, Directrice générale et greffière-trésorière et Cathy Durocher, Directrice générale et greffière-trésorière adjointe.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de l'avis de convocation
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des « Prévisions budgétaires - Activités financières de fonctionnement 2023 »
4. Période de questions
5. Levée de la séance

14241-1222 1. Constatation de l'avis de convocation

Il est proposé par Denis Royal, conseiller, et résolu :

DE CONSTATER ET DE MENTIONNER que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) au membre absent.

De plus, tous les membres présents sont d'accord de commencer la séance à l'instant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14242-1222 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

Il est proposé par Christian Lefebvre, conseiller, et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14243-1222 3. Adoption des « Prévisions budgétaires - Activités financières de fonctionnement 2023 »

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Piedmont pourvoit à des dépenses au cours de l'année 2023, et que pour combler la différence entre lesdites dépenses et les revenus déterminés non fonciers, il est requis de prélever, sur tous les biens-fonds imposables de la Municipalité, une somme suffisante pour équilibrer le budget.

Il est proposé par Christian Lefebvre, conseiller, et résolu :

D'ADOPTER les « Prévisions budgétaires - Activités financières de fonctionnement 2023 » telles que présentées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

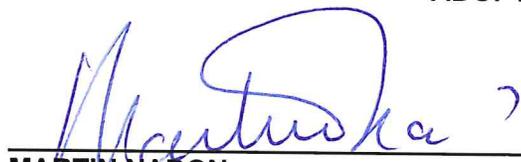
4. Période de questions

La période de questions est consacrée aux questions des contribuables présents dans la séance. Habituellement, le maire rappelle à l'assistance que lors d'une séance extraordinaire les questions ne peuvent porter que sur les sujets à l'ordre du jour. Aucune question n'a été transmise au préalable.

14244-1222 5. Levée de la séance

À 19h03, considérant que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, il est proposé par Charles Daneau, conseiller, et résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


MARTIN NADON
Maire


CAROLINE AUBERTIN
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Martin Nadon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.


MARTIN NADON
Maire